

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET
DES PECHES MARITIMES

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
DES CONTROLES TECHNIQUES ET DE
LA REPRESSION DES FRAUDES

N° : 2194..... DPVCTRF/PV/1

RABAT, LE

29 NOV 1999

ATTESTATION

Le Directeur de la Protection des Végétaux des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes atteste que :

La spécialité : FERQUEZTEN 6% titrant 6% de fer

Destinée : à la lutte contre la carence en fer des cultures.

N'est pas un pesticide à usage agricole et en conséquence elle n'est pas soumise à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la société **ALFACHIMIE** sise au 215, BOULEVARD ABDELLAH BEN YACINE CASABLANCA , pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur de la Protection des
Végétaux des Contrôles Techniques
et de la Répression des Fraudes

Signé : Rachid LAKHDAR